



www.plaisance24.com

## ACCUSE DE RECEPTION D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF « CANICULE »

La demande d'inscription de M. / Mme / Mlle (nom/prénoms).....  
demeurant.....à.....  
sur le registre nominatif prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles a  
été enregistrée en Mairie le.....  
sous le N° PL/201. /.....<sup>1</sup>

L'inscription sur le registre communal a été effectuée  
à votre demande  
à la demande de : .....

.....  
.....

Votre inscription sur le registre nominatif communal permettra, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques (canicule, par exemple) ou autres, de vous apporter les conseils et l'assistance dont vous pourriez avoir besoin.

**Cette inscription est facultative ; votre radiation du registre communal peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de votre part.**

Si vous ne souhaitez pas être inscrit (e) sur le registre nominatif communal vous devez renvoyer le présent formulaire daté et signé, après avoir coché la case ci-dessous.

Je soussigné (e) M. / Mme / Mlle (nom/prénoms).....  
demande ma radiation du registre nominatif prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Date : .....

Signature :

### **DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978**

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Madame le Maire de PLAISANCE.

<sup>1</sup> Ce N° est à rappeler pour toute demande de modification des données vous concernant. Cette modification ou mise à jour intervient exclusivement à votre initiative